

# AVIS DE CONVOCATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Promutuel Prairie-Valmont, société mutuelle d'assurance générale convoque ses membres-assurés à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le :

**mardi 18 mars 2014, 19 h**  
**Château Bromont**  
**90, rue Stanstead, Bromont**

### SIÈGES EN ÉLECTION

**Siège n° 1 :** Les Prairies (Daniel Rhéaume)

**Siège n° 6 :** Valmont (Martin Paquette)

### MISE EN CANDIDATURE

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre, dans la forme prescrite, son bulletin de mise en candidature au siège de la Société mutuelle. Il doit être adressé au secrétaire du conseil d'administration et reçu au plus tard le cinquième (5<sup>e</sup>) jour avant l'assemblée, soit le 13 mars 2014, à 16 h. Ce formulaire est disponible au siège, situé au 210, rue Lewis Ouest à Waterloo ou au 48, boulevard Taschereau à La Prairie.

Les candidat(e)s devront faire preuve de disponibilité, d'intégrité, d'aptitude et d'ouverture d'esprit pour le travail d'équipe. Ils/elles participeront à la croissance de la Société mutuelle et devront adhérer aux valeurs coopératives et mutualistes.

Une expertise en vente, marketing, développement des affaires ou ressources humaines serait un atout de même qu'une expérience à titre d'administrateur(trice) et une connaissance du milieu des assurances. Nous apprécierions recevoir le C.V. des candidat(e)s.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par un représentant en déposant auprès du secrétaire de la Société mutuelle, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, le formulaire de procuration disponible au siège de la Société mutuelle dûment complété. Une personne morale doit désigner son représentant et joindre une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant au formulaire. Les copies électroniques seront acceptées à condition que l'original soit présenté à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou représentant ne peut représenter plus d'un membre.

---

**En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au lendemain, au même endroit et à la même heure.**

Un goûter sera servi.

Il y aura tirage de prix de présence.

**Jacinthe Phaneuf**  
Secrétaire du conseil d'administration

Diffusé le  
26 février 2014